



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel détaché

Question écrite n° 7116

Texte de la question

M. Jacques Guyard souhaite alerter M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la suppression de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) pour les personnels enseignants détachés par l'éducation nationale auprès du ministère de la justice. Ces enseignants assurent, dans les conditions difficiles qui sont celles du milieu carcéral, par la formation dispensée, l'accès à des formations qualifiantes professionnelles ou générales. Ils contribuent également, pour une grande part, à la lutte contre l'illettrisme par leurs cours d'alphabétisation. Enfin, par leurs actions de suivi et d'orientation individualisées, ainsi que de coordination de groupes de personnes en détention dont ils préparent la réinsertion sociale, ils se situent au coeur des missions du décret n° 93-55 du 15 janvier 1993, relative à l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves en faveur des personnels enseignants du second degré, qui justifient de sa perception. En conséquence, il lui demande de rétablir cette indemnité en faveur de ces personnels, exposés à des conditions de travail particulièrement difficiles, au regard de celles de la majorité de leurs collègues.

Texte de la réponse

Il est exact que, dans un premier temps, il avait été envisagé de supprimer le versement de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves aux enseignants exerçant leurs fonctions au sein des unités pédagogiques pénitentiaires puisque ces derniers perçoivent une indemnité d'enseignement qui compense les sujétions spécifiques auxquelles ils sont soumis. Néanmoins, après un nouvel examen et compte tenu de leur situation particulière, les enseignants exerçant leurs fonctions au sein des unités pédagogiques pénitentiaires continuent à être admis au bénéfice de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves instituée par le décret n° 93-55 du 15 janvier 1993.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Guyard](#)

Circonscription : Essonne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7116

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4300

Réponse publiée le : 26 janvier 1998, page 436